

MOTION URGENTE

Auteur Damien Fumeaux, UDC
Objet L'argent de la BNS doit servir le canton, pas les employés de ce dernier.
Date 11/02/2025
Numéro 2025.02.036

Actualité de l'événement

Le 15 janvier dernier, nous pouvions lire dans le Nouvelliste que le Conseil d'Etat allait accorder un renchérissement de 0.6% à ses salariés pour l'année 2025 et de 0.2% en compensation du renchérissement moindre accordé en 2024, soit un total de 0.8%.

Imprévisibilité

Il n'était pas prévisible que le Conseil d'Etat aille à l'encontre de la décision du Grand Conseil lors de l'élaboration du budget de ne pas accorder de renchérissement par 86 voix contre et 39 pour.

Nécessité d'une réaction ou d'une mesure immédiate

Les entrées d'argent en provenance de la BNS étant de plus en plus aléatoire, il est urgent de modifier le principe budgétaire à cet égard avant le début de l'élaboration du budget 2026

Lors de la session de décembre, les débats concernant l'octroi d'un renchérissement se sont révélés nourris et au terme de ceux-ci le Grand Conseil a largement décidé à 86 voix contre 39 de ne pas accorder de renchérissement aux employés d'Etat pour l'année 2025. Nous avons beaucoup puisé dans les fonds du canton afin de garantir l'équilibre du budget 2025.

Or, le 15 janvier dernier, le Conseiller d'Etat en charge des finances nous apprenait dans le Nouvelliste qu'au vu du bénéfice exceptionnel de la BNS, notre canton toucherait 27 millions de plus que prévu lors de l'établissement du budget. M. Schmidt a alors annoncé que le Canton, au lieu de renflouer les différents fonds mis à mal lors des derniers budgets, accorderait un renchérissement de 0.8% aux employés de l'Etat.

Lors de la session de décembre, le grand argentier disait devant le Grand Conseil je cite : « Dans une entreprise privée, quand les moyens ne suffisent pas on ne donne pas de gratification : » Le ministre a également fait l'historique du renchérissement pour les employés d'état ou nous apprenions que sur la moyenne des 30 dernières années, ces derniers avaient touché en moyenne 0.2% de plus que le taux d'inflation. Nous craignons aussi que le fait d'accroître la masse salariale d'année en année ait une influence néfaste sur la marge de manoeuvre du canton en ce qui concerne les services et prestations pour les citoyens. De plus, les dernières années nous ont montré que la BNS avait de plus grandes variations au niveau de ces bénéficiés et que nous ne pouvions plus nous fier aux prévisions d'entrées d'argent de la banque nationale.

Conclusion

Il est demandé au Conseil d'Etat de ne plus prendre en compte le versement lié au bénéfice de la BNS dans ses budgets et de consacrer la part du bénéfice de la BNS au renflouement des divers fonds et au remboursement de

la dette.